

ment à ses engagements envers les armées de la force unifiée de l'OTAN en Europe. Dans le domaine de l'aviation, le Canada a fourni une contribution notoire en livrant avant la date prévue les douze escadrilles de chasseurs à réaction qu'il avait promises. Les manœuvres alliées, telles l'opération « Mariner », qui se sont déroulées l'an dernier, ont démontré que l'efficacité de ces forces s'est sensiblement améliorée.

A l'aide mutuelle, la deuxième des principales catégories de contributions plus d'un milliard de dollars ont été affectés au cours des quatre dernières années. Les membres de l'OTAN ont reçu de l'équipement provenant des stocks de réserve et, dans une proportion croissante, directement de la production courante. Les envois comprennent des articles tels que munitions, véhicules militaires, appareils de radar et de radio, dragueurs de mines et réactés. Outre l'assistance matérielle, le programme d'aide mutuelle prévoit l'instruction d'aviateurs venant des États membres. A la fin de 1953, 925 pilotes et 1.605 navigateurs de Belgique, du Danemark, de France, d'Italie, de Norvège et du Royaume-Uni avaient terminé leur entraînement au Canada. Au début de 1954, un autre groupe de 965 stagiaires, y compris des représentants de la Turquie et du Portugal, poursuivaient leur instruction; de plus, le Canada offrait de former 1,200 aviateurs au cours des trois prochaines années.

La troisième catégorie importante de contributions est d'ordre financier. Elle englobe des dépenses qui se subdivisent en trois sections. La première, l'infrastructure commune de l'OTAN, porte sur le coût d'installations militaires fixes pour l'appui des forces de l'Organisation. La deuxième consiste en crédits militaires destinés aux états-majors, la quote-part du Canada étant de \$1,750,000 environ. La troisième concerne la contribution au budget civil sur lequel est acquitté le coût d'entretien du Secrétariat du Conseil. Du total de ces deux derniers budgets, le Canada assume 10 p. 100 des frais d'exploitation et 6.7 p. 100 des dépenses en immobilisations. En ce qui concerne l'envoi d'hommes ou la fourniture d'argent et de matériel, le Canada agit en parfaite harmonie avec les autres membres de la communauté atlantique.

Dans une déclaration faite à la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique-Nord tenue à Paris en décembre 1953, M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale, a rendu hommage à la solide constitution des forces de l'OTAN ainsi qu'à leur capacité de travailler en équipe sous les ordres du commandement unifié. Mais il a fait remarquer qu'étant donné qu'on avait maintenant édifié cette structure et que la tension internationale s'atténueait quelque peu, la planification future de défense s'orienterait vers des objectifs à plus long terme.

L'unité

Si, en 1949, la question cruciale était celle de la survivance, aujourd'hui la clef de voûte du maintien de notre sécurité est l'UNITÉ. Toutes les puissances de la région atlantique devront continuer à travailler de concert si elles veulent surmonter les obstacles qui peuvent se dresser sur leur route. A cette fin, il est indispensable que le public continue de s'intéresser à l'OTAN et de lui accorder son appui. Les efforts persistants des Soviétiques pour briser la solidarité politique sur laquelle repose l'Organisation constituent la meilleure preuve que celle-ci travaille efficacement à réaliser ses objectifs. Les Soviétiques ont modifié récemment leurs tactiques en fonction des conditions actuelles.

(Voir la suite à la page 140)